

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot


AVRIL 2018

À LA UNE

## SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil ont lieu au  
421, 4<sup>e</sup> avenue.  
La prochaine séance du conseil  
aura lieu le 8 mai 2018.

- 02 RASSEMBLEMENT TRUCK 2.0
- 03 NUMÉRO D'URGENCE
- 04 COMMANDITAIRES - FEU D'ARTIFICE
- 07 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE TAXES
- 08 HORAIRE OFFICIER MUNICIPAL
- 09 REMERCIEMENTS
- 12 CHANGEMENT POSTES TÉLÉPHONIQUES
- 15 AGA - LOISIRS
- 15 AIDE-ANIMATEURS RECHERCHÉS
- 15 BALLE-DONNÉE
- 16 COURS DE TENNIS
- 16 CLÉS DE TENNIS
- 22 GROS REBUTS

  
**450 791-2455**

Notre numéro de téléphone est  
toujours le même.  
Toutefois, le menu téléphonique  
et les postes ont changé.

**BUREAU  
MUNICIPAL**

421, 4<sup>e</sup> avenue

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**  
JOURNÉE NATIONALE  
DES PATRIOTES - 21 MAI 2018

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois  
pour la parution du mois suivant à [mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

# RASSEMBLEMENT TRUCK 2.0

Nous vous invitons le 26 mai 2018 dès 12h00 (midi) dans la cour de Transport Petit 1997 Inc. Et Relais Routier Petit Inc. Venez rencontrer des passionnés de camions lourds et remorques lors de la 5<sup>e</sup> édition du RASSEMBLEMENT TRUCK 2.0.

En vedette l'équipe **X-TREME JIM MONSTER TRUCK**. Une vente de hot dogs et hamburger sur place et **tous les profits seront remis à Autisme Montérégie**.

Une clinique d'information sur vos camions et plusieurs exposants vous attendront pour vous présenter leurs nouveautés. Profitez également de promotions exceptionnelles à la boutique de Relais Routier Petit Inc.

Venez donc en grand nombre pour encourager la cause.

Entrée gratuite sur le site pour camionneurs et visiteurs!

Transport Petit 1997 Inc.

Relais Routier Petit Inc.

549, 3<sup>e</sup> Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot

**LE RASSEMBLEMENT TRUCK 2.0** ON FÊTE NOS 5 ANS! *Relais Routier Petit TRUCK PRO*

**SAMEDI 26.05.18 DÈS 12H**

**ENTRÉE GRATUITE, SOYEZ DES NÔTRES!**

EXPOSANTS, STAND À BOUFFE  
MUSIQUE ET CAMIONS

**EN VEDETTE MONSTER TRUCK**

**CAMIONS AVANTAGE**

TRANSPORT *Petit* SORTIE 152 20 ST-HÉLÈNE DE BAGOT

PERFORMANCE

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



CONSEILLER #6

FRANCIS GRENIER  
450 888-2399

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**VÉRONIQUE PICHÉ** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**MARTINE LUPIEN** | Secrétaire-réceptionniste  
Poste 0 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**BERTRAND LAPIERRE** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**JÉZABELLE LEGENDRE** | Technicienne en loisir  
Poste 2310 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**

## FEU D'ARTIFICE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE LE SAMEDI 23 JUIN 2018

La Municipalité recherche des commanditaires pour son méga feu d'artifice annuel. **Ce feu est financé à 100% par des commanditaires.** Toutes personnes ou entreprises désirant faire un don peut parler à un de nos représentants municipaux ou tout simplement poster un chèque au bureau municipal. **Prendre note qu'aucune facture ne sera émise mais un reçu vous sera cependant posté.**

Bienvenue aux anciens et aux nouveaux donateurs.



## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

*(Article 8.1 du règlement de zonage de la Municipalité).*

Merci de votre collaboration.

## VENTE DE GARAGE ANNUELLE



Le conseil municipal a décrété la première fin de semaine de juin pour les ventes de garage. Vous êtes donc tous invités à organiser des ventes de garage sur vos terrains cette fin de semaine-là.



# ADRESSES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

## CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455

## CHALET DES LOISIRS

425, 6<sup>e</sup> avenue  
450 791-2455

## BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 791-2455, poste 2300

### Horaires réguliers

Mercredi : 19h à 21h  
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue  
Téléphone: 450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

### Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale  
Téléphone: 450 791-2666

## DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770  
Acton vale: 1-800-969-3793  
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

## DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505  
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

## LIENS D'INTÉRÊT



### CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

### SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

### TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

### MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

### SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

### RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

### ÉCOCENTRES

450 774-2350  
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres\_intro.html

### COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

### MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) :  
450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	Bureau municipal FERMÉ 4	Biblio 9h30h à 11h30 5
6	7	Collecte des gros rebuts 8	Biblio 19h à 21h 9	10	Bureau municipal FERMÉ 11	Biblio 9h30h à 11h30 12
13	14	15	Biblio 19h à 21h 16	17	Bureau municipal FERMÉ 18	Biblio 9h30h à 11h30 19
20	Bureau municipal FERMÉ Journée nationale des Patriotes 21	22	Biblio 19h à 21h 23	24	Bureau municipal FERMÉ 25	Biblio 9h30h à 11h30 26
27	28	29	Biblio 19h à 21h 30	31	Bureau municipal FERMÉ	Biblio 9h30h à 11h30

## RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Chalet des loisirs	225,00\$	258,69\$	325,00\$	373,67\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 2310 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

## TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

**POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com

## TAXES MUNICIPALES 2<sup>e</sup> versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de Bagot désire informer ses résidants que le **2<sup>e</sup> versement des taxes municipales vient à échéance le 27 mai 2018.**

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipales?

Informez-vous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de savoir le montant exact à payer.

Cela vous évitera un solde non acquitté et des intérêts qui continuent de courir.

### Voici vos options de paiement :

- au bureau municipal
  - argent comptant (au comptoir)
  - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
  - Interac (débit seulement)

- par la poste  
(au 421, 4<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0)
  - chèque
- par le biais de la Caisse populaire Desjardins :
  - par transaction électronique « Accès D »
  - au guichet automatique
  - au comptoir de service
- par votre créancier hypothécaire

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	26 février 2018
2 <sup>e</sup> versement	27 mai 2018
3 <sup>e</sup> versement	25 août 2018

## CHALET DES LOISIRS

Coût total du chalet des loisirs (immeuble situé au 425, 6 <sup>e</sup> avenue).....	1 088 717,67 \$
Contribution des loisirs de Ste-Hélène.....	(17 000,00) \$
Subvention du Ministère délégué au Loisir et au Sport .....	(243 810,00) \$
Règlement d'emprunt 479-2016 .....	<u>(438 356,00) \$</u>
Surplus général.....	389 551,67 \$





## NOUVEL HORAIRE



**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI**  
Nouvel horaire de travail –  
Raymond Lessard,  
Officier municipal en bâtiment

**Mardi : 8h30 à 11h30**  
**Jeudi : 17h00 à 20h00**

## LA VOIE PUBLIQUE N'EST PAS UNE POUBELLE



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres...et de l'environnement.

Merci de votre collaboration.

## RAPIÉÇAGE DU PRINTEMPS



D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la municipalité et s'étendra jusqu'au 15 juin 2016. Nous vous demandons d'être patient si nous devons contourner la circulation ou simplement fermer une voie. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté de nous et que nous sommes en train de travailler sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale, nous serons souvent dehors sur le territoire de la municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Mais si vous avez des questions plus techniques (ex : un bac vert supplémentaire, un bac à vidange brisé, un lampadaire qui n'allume plus, un méga trou dans la chaussée devant votre entrée...), faites affaire avec le bureau municipal. C'est la meilleure place pour expliquer vos problèmes, vos questionnements, donner vos commentaires constructifs et même nous faire part de vos projets. Le bureau municipal est le mieux informé et assure le suivi de tous les dossiers.

**Passez un bel été** et pour toutes **urgences** en lien avec les services publics, la voirie, l'aqueduc et les égouts, téléphonez au 450 250-2481.

Bertrand Lapierre et son équipe





## SERVICE INCENDIE



Le service incendie a souligné, par le biais d'un 5 à 7, la retraite du pompier Réal Belval après une carrière de 40 ans aux services incendie. Plusieurs anciens pompiers ainsi que la brigade actuelle étaient présents afin de le remercier pour toutes ces années.

“ **CAMPAGNE DE FINANCEMENT**  
J'aimerais également vous informer que la campagne de financement « Grande échelle » se déroulera les 18, 19 et 20 mai prochain. ”

**AIDEZ MAINTENANT !**  
30 ANS ÇA SE SOULIGNE!  
fondation des pompiers.ca  
MERCI

## La municipalité VOUS INFORME

### FEUX À CIEL OUVERT



Avec l'arrivée du beau temps à nos portes, les feux extérieurs vont recommencer. N'oubliez pas que pour le périmètre urbain (village), il est strictement interdit de faire un feu à ciel ouvert. Dans le périmètre urbain, les feux extérieurs doivent être faits dans un foyer avec pare-étincelle. Pour le périmètre rural, il est permis de faire un feu à ciel ouvert. La demande de permis de brûlage est obligatoire et vous permettra de faire un feu à ciel ouvert seulement pour les branches et feuilles d'arbre. Tout autre matériau est interdit. Un feu sans permis ou toute infraction est passible d'une amende tel que stipulé dans le règlement G200.

### RESPECTEZ LES DIMENSIONS MAXIMALES DU FEU ET LES DISTANCES DE DÉGAGEMENT FEUX DE PLAISANCE

ZONE URBAINE	ZONE RURALE
avec FOYER CONFORME obligatoire	avec foyer à ciel ouvert 1 m de hauteur ou moins
dégagement de 3 m	dégagement de 10 m
sans permis	sans permis

### FEUX DE NETTOYAGE

ZONE URBAINE	ZONE RURALE
PERMIS obligatoire	PERMIS obligatoire
exigences de sécurité à évaluer	2,5 m de hauteur ou moins
	25 m <sup>2</sup> de superficie ou moins
	60 m de dégagement

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.

Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, communiquez avec votre municipalité au 450 791-2455, poste 0

# VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE



Veillez noter que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a mandaté la firme **Groupe GPI** afin d'effectuer des visites de prévention et d'inspection contre les incendies, telles que décrétées par l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Maskoutains.



Le préventionniste Sylvain Landreville, sera en uniforme et clairement identifié à **Groupe GPI** et visitera l'ensemble des propriétés dans les prochaines semaines. M. Landreville conduira un véhicule Mazda CX5 noir, immatriculé H69 AYV.

Il accordera une attention particulière aux éléments suivants :

- avertisseurs de fumée (minimum d'un (1) par étage);
- la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone lors de l'utilisation d'appareils de combustion;
- complément d'information pour votre sécurité;
- que le numéro civique de votre propriété soit apparent à partir de la voie de circulation.

Nous vous remercions de votre collaboration pour faciliter le travail du représentant du **Groupe GPI** au cours des prochaines semaines.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre municipalité au 450 791 2455, poste 0.

# LES FOYERS À L'ÉTHANOL

Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus utilisés pour créer une atmosphère chaleureuse, surtout depuis que certaines municipalités interdisent l'installation de nouveaux foyers au bois sur leur territoire. Cependant, il faut se rappeler que ces appareils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce.



Les foyers à l'éthanol sont susceptibles de provoquer de graves brûlures, des intoxications au monoxyde de carbone et des incendies. Soyez prudent et gardez un maximum de distance entre vous et l'appareil lors de l'allumage.

Assurez-vous que votre résidence est munie d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) ainsi que d'un extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement.

Vérifiez la réglementation municipale et les normes en vigueur relativement à l'utilisation et à l'installation de ce type d'appareil.

## MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES FOYERS À L'ÉTHANOL

L'éthanol, aussi appelé bioéthanol, est un liquide inflammable et volatil.

À température ambiante, il peut produire des vapeurs irritantes et inflammables. Ces vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air et, en concentration suffisante, elles risquent de s'embraser au contact d'une flamme.

Voici quelques mesures de sécurité à adopter afin de profiter pleinement de votre foyer décoratif en toute sécurité :

- Choisissez un foyer à l'éthanol qui satisfait aux normes canadiennes.



## Exemples d'étiquettes de certification apposées sur les foyers à éthanol et qui attestent de leur conformité à la norme canadienne.

- Utilisez toujours l'éthanol recommandé par le fabricant du foyer puisque l'appareil a été conçu pour être utilisé avec un type d'éthanol déterminé.
  - Privilégiez l'utilisation d'un long briquet ou de longues allumettes afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil lors de l'allumage.
  - **Ne remplissez jamais un brûleur encore chaud. Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de procéder.**
  - Gardez à distance tout article de fumeur ou objet à flamme nue (allumette, chandelle, briquet, etc.)
  - Entrez l'éthanol de façon sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.
- Pour plus d'information sur les foyers à l'éthanol, consultez :
- la vidéo de la [Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés](#);
  - le site Internet de la [Régie du bâtiment du Québec](#).

## SUITE AU DÉMÉNAGEMENT



Le menu téléphonique et les numéros de postes ont changé. Notre téléphone est toujours le **450 791-2455**.

### VOUS CHERCHEZ UN NUMÉRO DE POSTE?

ÉCOUTEZ BIEN LE MENU TÉLÉPHONIQUE; OU



VISITEZ NOTRE SITE INTERNET AU [WWW.SAINTEHELENEDEBAGOT.COM](http://WWW.SAINTEHELENEDEBAGOT.COM); OU



CONSULTEZ LA PAGE 3 DU BAGOTIER.



### À VOTRE ARRIVÉE AU BUREAU MUNICIPAL



### BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE

Notre boîte aux lettres se trouve près de la porte extérieure du bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> avenue. Vous pouvez y déposer, en toute sécurité, tout paiement par chèque pour payer vos taxes. Assurez-vous d'y inclure le coupon qui se trouve au bas de votre compte de taxes sur lequel figure votre numéro de matricule.

**Ne laissez jamais d'argent comptant dans la boîte aux lettres.**



## LES MATINÉES GOURMANDES: AVIS DE RECHERCHE

La MRC des Maskoutains aimerait accueillir de nouveaux producteurs cette année et augmenter la variété de produits offerts aux visiteurs. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Steve Carrière, agent de développement, par courriel à [scarriere@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:scarriere@mrcmaskoutains.qc.ca) ou par téléphone au 450 768-3005.

## RESTEZ CONNECTÉ !

Pour obtenir plus d'informations sur ce qui touchent votre quotidien municipal, visitez notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com).

Sous l'onglet « **ACTIVITÉS ET LOISIRS** », vous retrouverez tout concernant le camp de jour et les inscriptions aux activités. Sous l'onglet « **SERVICES MUNICIPAUX** », découvrez les nouveautés du mois. En tout temps, inscrivez-vous à notre infolettre pour rester connecté sur votre municipalité.

## FERMETURE

**LE BUREAU MUNICIPAL  
SERA FERMÉ**  
le 21 mai 2018 pour  
la Journée Nationale  
des Patriotes



## DIFFÉRENTS SERVICES DU SPAD



La municipalité a un contrat avec SPAD pour différents services comme :

- Réponse et suivi des plaintes des citoyens;
- Liste complète des chiens de la municipalité, en cas de perte;
- Cueillette des chiens errants;
- Cueillette des animaux morts dans les rues;
- Donation d'animaux domestiques (moyennant des frais au propriétaire);
- Location de cage pour attraper les animaux sauvages ainsi que les chats errants.

N'hésitez pas à communiquer avec eux au 819-472-5700 ou sans frais au 1-855-472-5700.



## RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL

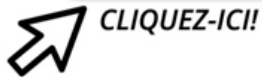
Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture. Les piles acceptées sont : AA, AAA, C, D et 9 volts.

Merci de votre collaboration!

# La municipalité VOUS INFORME

POUR RECEVOIR DES ALERTES  
SUR UNE MESURE D'URGENCE,  
UN AVIS D'ÉBULLITION,  
UNE FERMETURE DE RUE, ETC.

*Info Citoyen*



**RAPPEL**

**Il est de votre devoir d'aller vous inscrire pour être avisé en cas d'avis d'ébullition, de mesures d'urgence et de fermeture de rues.**

Voici les étapes pour s'inscrire à l'Info Citoyen :

1. Allez sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)
2. Cliquez sur l'Info Citoyen.
3. Cliquez sur Nouvel usager
4. Suivez les indications.
5. Cliquez sur Obtenir mot de passe.
  - Dans la minute qui suit, le téléphone sonnera ou bien vous recevrez un SMS (texto). Ceci est pour vous donner un mot de passe afin de finaliser l'inscription.
6. Votre numéro de téléphone sera déjà inscrit à l'écran.
  - Écrire le mot de passe
7. Cliquez sur Connexion
8. Entrez vos informations (nom, prénom, langue, ville, rue, numéro civique, appartement)
9. Cliquez sur le bouton vert AJOUTER afin de pouvoir ajouter votre numéro de téléphone pour recevoir les alertes.
10. A côté de TYPE : choisissez Téléphone ou SMS (vous désirez recevoir les alertes par téléphone ou texto?)
11. À côté de COORDONNÉES : entrez votre numéro de téléphone
12. Cliquez sur Confirmer
  - Vous pouvez entrer plusieurs numéros de téléphones pour une même adresse en répétant les étapes 9 à 12.
13. Cliquez sur Confirmer

## BESOIN D'AIDE?

Si vous n'avez pas Internet ou bien si vous avez besoin d'aide, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 et il nous fera plaisir de vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous.





## AIDE-ANIMATEURS(TRICES) DE 10 ANS ET + RECHERCHÉS!

Le camp de jour Ste-Hélène a besoin de toi!

Tu veux participer à des activités, des sorties et des profils trippants? Tu veux apprendre le métier d'animateur(trice)? Tu es disponible trois jours par semaine? N'attends pas! Communique avec Jézabelle Legendre via son courriel au [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca). Elle se fera un plaisir de te rencontrer!

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Mercredi 25 avril 2018 à 19h00 au  
Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> avenue)

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées en 2017. La rencontre aura lieu le mercredi 25 avril à 19 h au Chalet des loisirs. Ce sera le moment de nommer les nouveaux administrateurs (trices) pour l'année 2018. Vous savez, être dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de s'impliquer et de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre village. Plusieurs membres y assistent sans être administrateur (trice) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes! Nous vous attendons!



## LA BALLE-DONNÉE REPRENDRA CET ÉTÉ!

Suite à l'intérêt de madame Stéphanie Beaumier, le Comité des loisirs souhaite faire revivre le baseball à Sainte-Hélène-de-Bagot. L'horaire reste à déterminer ainsi que le coût, mais ce qui est certain, c'est que la pique de ce sport, tant pratiqué auparavant, semble toujours là.

Toute personne, de 16 ans et plus, qui souhaite intégrer une équipe de balle-donnée mixte peut le faire dès maintenant en communiquant avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (2310) ou au [loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca).

## Les loisirs EN MOUVEMENT



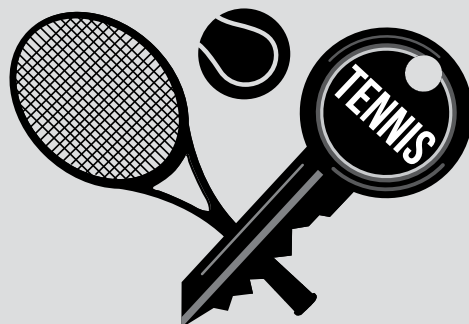
### COURS DE TENNIS POUR TOUS



« S’amuser tout en apprenant! », voilà la philosophie de Frédérique Fillion, professeure d’éducation physique spécialisée en tennis. Elle en sera à sa 4<sup>e</sup> année d’enseignement sur nos terrains de tennis hélénois. Les groupes sont toujours formés en fonction de l’âge et des habiletés des participants (es). **La session débutera le 15 mai pour se terminer le 12 juin. La date limite d’inscription est le 20 avril. Les places sont limitées!**

**Quand :** Les mardis soirs  
**Heure :** 1 h / cours entre 16 h et 19 h 30  
**Groupe :** 4 personnes / groupe  
**Âge :** TOUS (à partir de 6 ans)  
**Coût :** 50\$ / personne

**Information et inscription :** Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (2310)



### LE TENNIS PLUS ACCESSIBLE QUE JAMAIS!

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais **GRATUITEMENT** l’accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 10\$ (résident) ou 20\$ (non-résident) en échange d’une clé. À partir du **mercredi 9 mai**, les clés seront disponibles.

#### Où se procurer une clé? :

- Lors d’une soirée dédiée à la distribution des clés de tennis : Le mercredi 9 mai, au Chalet des loisirs de 18 h à 20 h. Argent comptant de préférence ou chèque au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot seulement.
- Au bureau municipal (421, 4<sup>e</sup> avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

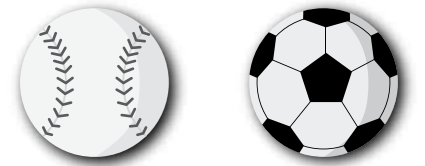
**Le retour de votre clé doit se faire au plus tard le 29 novembre 2018.** Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.

**Information :** Jézabelle Legendre au 450 791-2455 (2310)





## PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS



Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes.

**Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.**

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration!



### Sainte-Hélène-de-Bagot

Notre souper au presbytère le 2<sup>e</sup> mardi du mois est de plus en plus populaire. Repas chaud servi par un traiteur. **Pour réservation: Cécile Petit au 450-791-2280**

Merci de votre grande participation au voyage dans la région de Lanaudière.

Pour le voyage dans la région du Saguenay, s.v.p. réservez tôt, car beaucoup de demandes. Billets et places limités.

Merci de votre collaboration,  
Jocelyne Jodoin, présidente



### ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL



Mme Thérèse Rajotte .....	4
Mme Claire Forest .....	4
M. Abel Bruneau.....	5
M. Denis Bisillon.....	6
M. Yves Petit .....	7
Mme Rollande Petit .....	8
Mme Gisèle Laliberté.....	10
Mme Isabelle Racat.....	11
M. François Demeule .....	12
M. Denis Jodoin .....	14
Mme Diane Larocque .....	16
M. Réal Godin.....	18
Mme Suzanne Laforme .....	18
Mme Danielle Plante.....	22
Mme Brigitte Malenfant.....	29



## LA FABULEUSE HISTOIRE D'UN ROYAUME 2 JOURS 11 ET 12 AOÛT 2018



### JOUR 1

Prenons la route en direction de Chicoutimi. Nous prendrons notre dîner buffet inclus. On poursuit notre route. Nous ferons un arrêt à l'Étape. Installation à notre hôtel. Souper de groupe inclus. Ce soir assistons à la Fabuleuse Histoire d'un Royaume. Retour à notre hôtel pour la nuit.

### JOUR 2

Déjeuner américain. Cette avant midi, rendons nous visiter la vieille pulperie de Chicoutimi où nous retrouvons entre autre la maison du peintre Arthur Villeneuve et son art naïf. Dîner dans un restaurant de la région. En après midi, on reprend la route où nous ferons un arrêt dans le vieux Québec. Souper de groupe inclus. Retour.

### LE VOYAGE COMPREND:

- Transport en autocar de luxe
- Un accompagnateur de voyage
- L'hébergement pour 1 nuit
- Les 5 repas
- Le billet de spectacle pour la Fabuleuse
- La visite de la vieille pulperie de Chicoutimi ainsi que la maison du peintre Arthur Villeneuve
- Le pourboire aux repas
- Les taxes TPS et TVQ

### SAMEDI 11 AOÛT AU DIMANCHE 12 AOÛT 2018

#### PRIX PAR PERSONNE EN OCCUPATION :

	4 pers	3 pers	2 pers
Régulier	349 \$	359 \$	379 \$

**fadoq** Sainte-Hélène-de-Bagot

**TOURCLUB**

309, boulevard Bois Francs sud, Victoriaville | 1 (888) 758-9052

Pour réservation :

Mme Gisèle Laliberté | 450 791-0304

FADOQ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



## DES SERVICES DE RÉCUPÉRATION À L'ANNÉE... GRATUITS !

Dans notre région, il existe plusieurs services permanents et gratuits de récupération des matières résiduelles.

En effet, divers produits possèdent encore une certaine valeur ou demandent une gestion particulière pour protéger l'environnement et conséquemment, ceux-ci sont récupérés par nos marchands régionaux.

Voici une liste sommaire de ces produits et des endroits où vous pouvez en disposer :

PRODUITS	ENDROITS
Ampoules fluocompactes	Recyclage LRA et RONA
Batteries de véhicules	UAP pièces d'auto et Canadian Tire
Cartouches d'imprimantes	Recyclage LRA, Recymask et Fondation MIRA
Contenants vides de pesticides	COOP et centres d'engrais
Huiles usées	Canadian Tire, Monsieur Muffler, Véolia à Saint-Hyacinthe et écocentres de la Régie
Résidus de peinture	RONA, BMR et écocentres de la Régie
Médicaments (incluant les seringues et aiguilles usagées)	La plupart des pharmacies
Piles domestiques usagées	Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot
Piles rechargeables au nickel-cadmium	La Source et écocentres de la Régie
Pneus	Détaillants de pneus, garages et écocentres de la Régie
Ordinateurs, moniteurs, claviers, souris, etc.	Recyclage LRA, Recymask, Bureau en gros et écocentres de la Régie
Téléphones cellulaires, étuis et chargeurs	Recyclage LRA, Recymask, Fondation MIRA, la plupart des détaillants de téléphones cellulaires et écocentres de la Régie
Vieilles lunettes	La plupart des optométristes et opticiens et certains organismes communautaires

D'autres services de récupération peuvent être disponibles. Informez-vous auprès des commerces de la région sur les produits spécifiques qu'ils sont en mesure de récupérer.

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains vous encourage à faire un petit geste de plus pour l'environnement puisque chaque geste, si petit soit-il, a une incidence positive.

Merci de votre collaboration!



## LE BAC BRUN N'EST PAS UNE POUBELLE!

Seules les matières organiques décrites dans le calendrier des collectes ou sur le site Internet de la Régie <http://www.regiedesdechets.qc.ca/services/collecte-matieres-organiques/matieres> sont acceptées dans les bacs bruns. Les matières recueillies et apportées à l'usine de biométhanisation réservent parfois des surprises étonnantes. En effet, les résidus décrits ci-dessous **NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE BAC**. Ils contaminent la matière à valoriser et peuvent endommager les équipements de traitement.

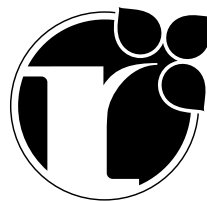
- Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;
- Les agrégats (roche, pierre, béton, brique, etc.);
- Les matériaux de construction et les morceaux de métal;
- Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce)
- Les matières recyclables (contenants de plastique, verre, métal, carton, etc.);
- Les déchets de toute nature.

En déposant les bonnes matières dans le bon bac, chaque citoyen contribue à réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement et le volume de gaz à effet de serre émis lors du transport de celles-ci. Chaque geste est important pour l'amélioration de la qualité de notre environnement et de celui que nous pourrions léguer aux générations qui nous suivent.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la Régie au 450 774-2350.

Je vous souhaite un bel été!

Alain Jobin



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

## RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE



Les écocentres de la Régie seront ouverts tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30, du 14 avril au 25 novembre 2018. De plus, le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert tous les vendredis, de 8h30 à 16h30 à compter du 13 avril.

**Saint-Hyacinthe** : 1880, rue Brouillette

**Acton Vale** : 68, rue Noël-Lecomte

Les écocentres sont accessibles gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence, afin d'y disposer de résidus d'origine résidentielle, notamment des métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), résidus de bois, débris de construction ou de démolition, résidus de peinture ou d'huile, briques ou béton, matériel électronique ou informatique, etc.

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales.

Pour une question logistique, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés aux écocentres. Seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins y sont admises.

# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



## SAMEDI LE 26 MAI 2018

La première collecte annuelle se tiendra le **samedi 26 mai 2018**, au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe, 900, rue Turcot, entre 8h30 et 16h30. Une preuve de résidence est exigée (ex : permis de conduire).

**Vous ne pouvez y participer? Profitez de nos 3 collectes automnales!**

### 8 SEPTEMBRE 2018

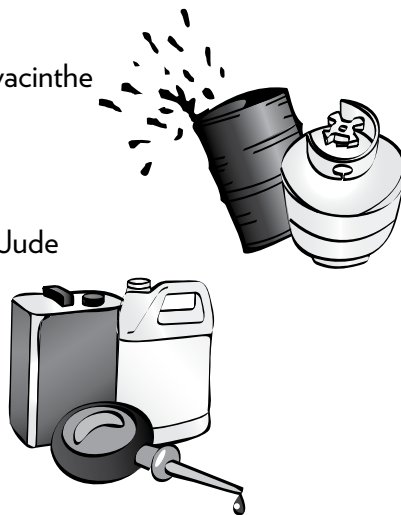
Au Stade L.-P.-Gaucher de Saint-Hyacinthe  
900, rue Turcot  
8h30 à 16h30

### 15 SEPTEMBRE 2018

Au Centre communautaire de Saint-Jude  
940, rue du Centre  
7h30 à 11h30

### 15 SEPTEMBRE 2018

Au Centre sportif d'Acton Vale  
1505, 3e Avenue  
13h30 à 16h30



## RÉCUPÉRATION DE BRANCHES : DEUX SITES À VOTRE DISPOSITION!

Deux sites sont à nouveau disponibles dès ce printemps, pour la récupération des branches de plus de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre qui ne doivent **JAMAIS** être déposées dans le bac brun :

**Saint-Hyacinthe** : 1000, rue Lemire (du lundi au vendredi à compter de la fin du mois d'avril aux heures d'ouverture des bureaux municipaux). La terre y est également acceptée.

**Acton Vale** : à l'extrémité de la rue Bernier (en tout temps).



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER

Afin d'éviter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen doit s'assurer d'avoir bien préparé les lieux de son installation pour que la vidange ait lieu. Visitez le site Internet de la Régie au [www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca) pour connaître tous les détails. **Les vidanges auront lieu à la fin septembre ou au début octobre 2018.** Elles seront également annoncées dans Le Bagotier du mois d'août et de septembre et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), sous l'onglet La municipalité vous informe.

Advenant tout doute quant à la préparation des lieux, en cas d'absence d'installation ou simplement pour vous assurer que votre dossier est maintenu à jour (nom, propriétaire, coordonnées téléphoniques, etc.), il vous suffit de communiquer avec la Régie au 450 774-2350.



## LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Votre municipalité vous offre le service de transport collectif régional par le biais de la MRC des Maskoutains.

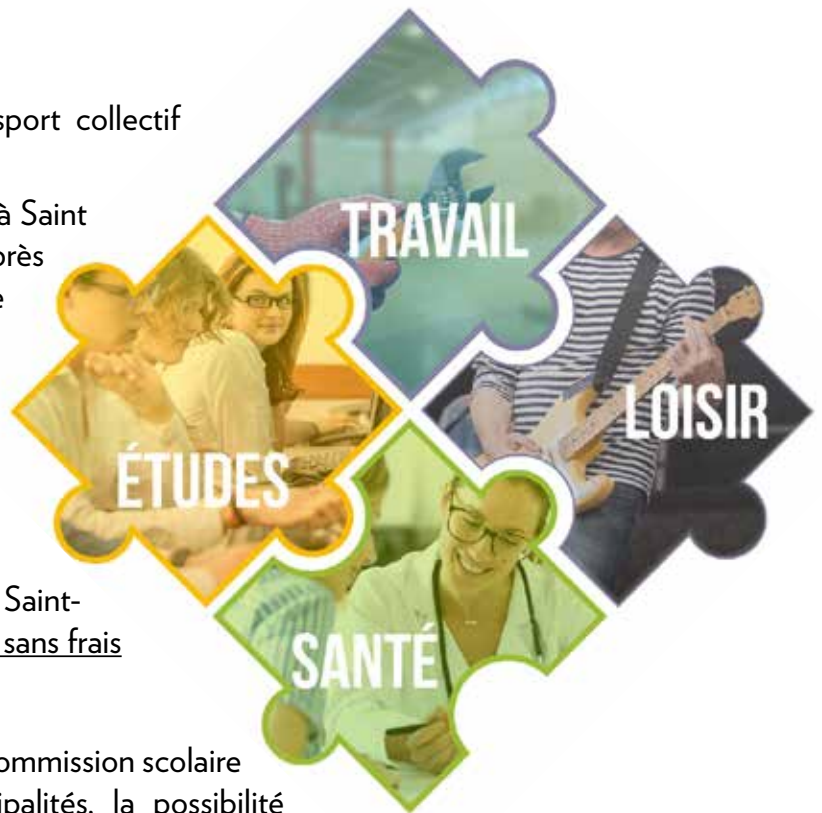
Le transport collectif vous permet de vous rendre à Saint-Hyacinthe le matin, avec un retour en fin d'après-midi. Il existe également des possibilités de routes de demi-journée, du lundi au vendredi, et des déplacements les fins de semaine, si l'achalandage le permet. Que ce soit pour le travail, les loisirs, les études, la santé ou toute autre raison, vous pouvez vous prévaloir de ce service.

Les étudiants qui fréquentent le Cégep de Saint-Hyacinthe à temps plein peuvent utiliser ce service sans frais de passage, dans le cadre de leurs études.

La MRC des Maskoutains, en partenariat avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe offre, dans certaines municipalités, la possibilité d'utiliser les places disponibles à bord des véhicules du transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif.

Pour obtenir de plus amples informations :

[www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca) | [infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca)  
450 774-3173

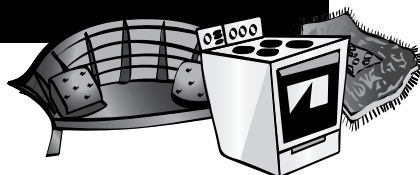


RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



**PREMIÈRE COLLECTE DE GROS  
REBUTS EN 2018 :**

**MARDI 8 MAI**



Les gros rebuts doivent être sortis avant 7h00 le matin de votre journée de collecte.

Pour tous les détails, visitez le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

**PROCÈS-VERBAL - 3 AVRIL 2018**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 3 avril 2018, dans la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;  
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Monsieur Francis Grenier, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (Code municipal du Québec - article 147)

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Véronique Piché,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution numéro 59-04-2018**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour en modifiant le point suivant :

7.4 Traitement des pelouses – saisons estivales 2018, 2019, 2020 et 2021 - octroi du contrat

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL****Résolution numéro 60-04-2018**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018.

**4. DIVER(S) RAPPORT(S) DE MONSIEUR LE MAIRE**

Radio d'Acton / capsules sur l'historique de Sainte-Hélène-de-Bagot

Courrier 6 nouveaux maires

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 61-04-2018**

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 29 mars 2018 :

- Comptes pour approbation : 34 127,61\$
- Salaires : 44 479,72\$
- Comptes à payer : 69 231,76\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 mars 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6.2 RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL****Résolution numéro 62-04-2018**

Considérant que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**6.3 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 051 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 AVRIL 2018****Résolution numéro 63-04-2018**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 051 300 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
360 2008	751 300 \$
360 2008	300 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;



Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 360 2008, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlements;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	96 600 \$	
2020.	99 700 \$	
2021.	102 800 \$	
2022.	105 700 \$	
2023.	109 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	537 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 360 2008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### 6.4 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 360-2008 – SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

#### Résolution numéro 64-04-2018

Date d'ouverture :	3 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7708 %
Montant :	1 051 300 \$	Date d'émission :	10 avril 2018

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 avril 2018, au montant de 1 051 300 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.
 

96 600 \$	2,05000 %	2019
99 700 \$	2,30000 %	2020
102 800 \$	2,50000 %	2021
105 700 \$	2,75000 %	2022
646 500 \$	2,85000 %	2023
Prix : 98,76300		Coût réel : 3,09769 %
2. CAISSE DES JARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY
 

96 600 \$	3,12000 %	2019
99 700 \$	3,12000 %	2020
102 800 \$	3,12000 %	2021
105 700 \$	3,12000 %	2022
646 500 \$	3,12000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,12000 %
3. BANQUE ROYALE DU CANADA
 

96 600 \$	3,18000 %	2019
99 700 \$	3,18000 %	2020
102 800 \$	3,18000 %	2021
105 700 \$	3,18000 %	2022
646 500 \$	3,18000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,18000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 avril 2018 au montant de 1 051 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 360 2008. Ces billets sont émis au prix de 98,76300 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### 6.5 VENTE DU LOT 5 487 921

#### Résolution numéro 65-04-2018

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents notariés en lien avec la vente du lot 5 487 921 à madame Carole Bédard et monsieur Guillaume Bédard au coût de 92 500,00\$ avant taxes.





## **6.6 SYNDICATS DE L'UPA DES MASKOUTAINS NORD-EST ET DE LA VALLÉE MASKOUTAINE - CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

### **Résolution numéro 66-04-2018**

Considérant la demande des syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine de connaître les municipalités intéressées à participer à une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne chaque année;

Considérant que l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

Considérant que la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassements;

Considérant que les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de sa municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à sa charge au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de déclarer notre intérêt par voie de résolution à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à notre charge au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable.

## **6.7 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS EN LIEN AVEC L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE - DÉPÔT**

La direction générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des élus ayant suivi leur formation obligatoire en lien avec l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, formation terminée le 12-11-2017

Monsieur Martin Doucet, conseiller #2, formation terminée le 21-02-2018

Monsieur Pierre Paré, conseiller #4, formation terminée le 27-03-2018

Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5, formation terminée le 12-11-2017

Monsieur Francis Grenier, conseiller #6 : formation terminée 30-03-2018

Les élus suivants ont déjà suivi, lors de leur premier mandat, leur formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Monsieur Stéphan Hébert, maire : a déjà suivi cette formation  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 : a déjà suivi cette formation

## **6.8 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Résolution numéro 67-04-2018**

Considérant l'avis public du 15 mars 2018 (*article 176.1 du Code Municipal*);

Considérant le dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'année 2017 par les vérificateurs externes;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2017 de la Municipalité, déposés par la firme de vérificateurs.

## **6.9 ACTE DE SERVITUDE SUR LOTS 3 884 377 ET 3 884 379**

### **Résolution numéro 68-04-2018**

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents notariés en lien avec la compagnie Abattoir L.G. Hébert et Fils Ltée. pour l'acte de servitude de tuyaux et de passage en faveur de la Municipalité sur les lots 3 884 377 et 3 884 379.

## **6.10 ACTES DE SERVITUDE SUR LOTS : 1 956 587 PTIE. / 1 957 553 PTIE. / 1 958 720 PTIE. / 1 959 961 PTIE. / 2 707 431 / 2 707 937 / 5 207 426 PTIE. / 1 960 023 / 1 956 929**

### **Résolution numéro 69-04-2018**

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la signature du maire conjointement avec la direction générale de tous les documents notariés en lien avec les actes de servitude de passage pour les virées de chemin en faveur de la Municipalité sur les lots : 1 956 587 ptie. / 1 957 553 ptie. / 1 958 720 ptie. / 1 959 961 ptie. / 2 707 431 / 2 707 937 / 5 207 426 ptie. / 1 960 023 / 1 956 929.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 DÉNEIGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX HIVER 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 - OCTROI DU CONTRAT**

#### **Résolution numéro 70-04-2018**

Considérant la résolution 28-02-2018;

Considérant l'ouverture publique d'enveloppe le 20 mars 2018;

- Irrigation Marcel Girard et fils inc.  
150 480,00\$ (avant taxes) / an sur trois ans

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à Irrigation Marcel Girard et fils inc. pour une somme totale de 150 480,00\$ avant taxes par année pour trois ans (3 000,00\$ le kilomètre avant taxes pour trois ans) pour le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.



## 7.2 DÉNEIGEMENT RUES PRIVÉES 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021 – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 71-04-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat le déneigement des rues privées à la compagnie Irrigation Marcel Girard et Fils inc. au coût de 6 000,00\$ avant taxes par années pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

## 7.3 TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET DE RAPIÉÇAGE 2018 – OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 72-04-2018

Considérant la résolution 47-03-2018;

Considérant l'ouverture d'enveloppes en date du 27 mars 2018 :

Pavages Maska inc. 67 911,36\$ (avant taxes) pour le resurfaçage  
140,76\$/T.M. (avant taxes) pour le rapiéçage

Eurovia Québec Construction inc  
70 726,40\$ (avant taxes) pour le resurfaçage  
183,90\$/T.M. (avant taxes) pour le rapiéçage

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de resurfaçage et de rapiéçage 2018 à la compagnie Pavages Maska inc. pour les montants suivants :

Resurfaçage : 67 911,36\$ avant taxes (78 081,09\$ avec taxes)

Rapiéçage : 140,76\$ / T.M. avant taxes (161,84\$/T.M. avec taxes)

*Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, se retire pour les deux (2) points suivants.*

## 7.4 TRAITEMENT DES PELOUSES – SAISONS ESTIVALES 2018, 2019, 2020 ET 2021 - OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 73-04-2018

Considérant les pelouses situées aux endroits suivants :

- 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal et centre communautaire)
- Parc des Plante
- Terrains de soccer
- Terrain de baseball
- 708, rue Principale (usine de filtration de l'eau potable)

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat du traitement estival des pelouses à la compagnie Paysagement Lapière au coût de :

- 5 125,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2018
- 5 227,50\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2019
- 5 332,05\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2020
- 5 438,69\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2021

## 7.5 ENTRETIEN DE LA MOSAÏQUE À L'ENTRÉE DU VILLAGE – SAISONS ESTIVALES 2019, 2020, 2021, 2022 ET 2023 - OCTROI DU CONTRAT

Résolution numéro 74-04-2018

Considérant la mosaïque à l'entrée du village de la Municipalité;

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'entretien estival de la mosaïque située à l'entrée du village à la compagnie Paysagement Lapière au coût de :

- 2 060,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2019
- 2 100,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2020
- 2 140,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2021
- 2 180,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2022
- 2 220,00\$ (avant taxes) pour la saison estivale 2023

*Le conseiller #5, monsieur Mathieu Daigle, reprend son siège.*

## 7.6 ENTRETIEN DES PLATES-BANDES – SAISON ESTIVALE 2018

Résolution numéro 75-04-2018

Considérant les plates-bandes situées aux endroits suivants :

- 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal et centre communautaire)
- Parc des Plante
- 708, rue Principale (usine de filtration de l'eau potable)
- 670, rue Principale (presbytère)
- 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)
- Entrée du village

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'entretien estival des plates-bandes à la compagnie Entretien paysager Edem au coût de 2 675,00\$ (avant taxes).

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CRÉATION DE POSTE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Résolution numéro 76-04-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Francis Grenier, il est résolu, à l'unanimité, de créer le poste « personnel de soutien » au service de sécurité incendie.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1, nous informe sur la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### 9.2 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR D'EAU

Résolution numéro 77-04-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat d'un échantillonneur d'eau pour l'usine d'épuration des eaux usées à la compagnie Geneq inc. au coût de 2 450,00\$ avant taxes.

**9.3 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
- ENTÉRINER L'ACHAT D'UN DISPOSITIF DE  
RACCORDEMENT**

Résolution numéro 78-04-2018

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat d'un dispositif de raccordement pour l'usine d'épuration des eaux usées à la compagnie Pompex inc. au coût de 817,00\$ avant taxes.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME****10.1 PULVÉRISÉ**

Résolution numéro 79-04-2018

Considérant le pulvérisé que la Municipalité a acquis auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

Sur proposition de Francis Grenier, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité :

D'utiliser le pulvérisé en question pour détourner et prolonger le chemin Hébert sur les lots 3 884 382 et 3 884 380.

**10.2 DÉROGATIONS MINEURES À VENIR**

Il sera tenu une assemblée de consultation publique, le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19h30 au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, relativement à cinq (5) demandes de dérogations mineures:

1. 299, 2<sup>e</sup> rang : pour une hauteur de porte de garage supérieure à celle prescrite au règlement de zonage;
2. 264, rue Lamontagne : pour une demande d'empiètement dans la marge avant ainsi qu'une distance inférieure à celle

permise au règlement;

3. 359, rang Saint-Augustin : pour permettre l'installation d'un silo à grains à 15 mètres de l'emprise de la rue;
4. 338, 5<sup>e</sup> avenue, pour permettre l'implantation d'un garage attenant à la résidence à 1 mètre de la ligne latérale du lot;
5. 315, 4<sup>e</sup> rang : pour permettre l'installation d'une porte de garage de 14' de hauteur.

**11. LOISIRS ET CULTURE****11.1 RAPPORT SUR LES LOISIRS ET LA CULTURE**

Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3 et président des loisirs, nous informe sur les loisirs.

**12. SUJETS DIVERS**

Aucun.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 80-04-2018

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h39.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



Jacinthe Hébert | Audrey Lapierre



- vêtements
- graphisme
- objets promo
- impression
- grand format

Pour la réalisation de nouvelles idées publicitaires, pour des prix compétitifs, pour un service rapide et professionnel...

Nous sommes là pour vous !

450 381-2908 | [www.ideegraphik.com](http://www.ideegraphik.com)  
775, Paul-Iussier, Sainte-Hélène-de-Bagot



### Comptoir familial

Au sous-sol de l'église de St-Eugène  
Entrée à l'arrière de la chapelle

#### Horaire :

Mardi  
14 h à 16 h  
18 h à 20 h

Vêtements, souliers  
Jouets, vaisselle et livres  
Petits appareils, etc...  
Paiement: argent comptant  
En cas d'urgence : 819-461-9680

## AspirateurFR

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)

450 502-7349

[info@aspirateurfr.com](mailto:info@aspirateurfr.com)



RBQ: 5729-5388-01



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



### ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

#### SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

## Patrick Benoit Traiteur

- ◆ Buffet chaud ou froid
- ◆ Méchoui
- ◆ Cuisine Mobile
- ◆ Festival
- ◆ Camion réfrigérer



2240 rue Paul-Sauvé, St-Hyacinthe Qc. J2T 1C7  
St-Liboire 450-793-2010 Patrick 450-230-5007  
[traiteurpatrickbenoit@hotmail.com](mailto:traiteurpatrickbenoit@hotmail.com)

RBQ 8348-4337-09



PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

- Projet clé en main
- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

## La Coop Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie  
Moulées - Engrais - Semences  
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
450 791-2666 [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



Sophie  
Joubert  
décoratrice designer



& Services complets de décoration  
d'aménagement intérieur

450 791-2328

SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458

[d.deco.design@hotmail.com](mailto:d.deco.design@hotmail.com)

## DEGRANDPRÉ

Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9  
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8  
819 472-3286 / 819 751-3286

RBQ: 8135-796-11



RBQ 8335-0668-42

COFFRAGES INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

450 888-1313

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX  
DE BÉTON

STRUCTURE  
D'ACIER

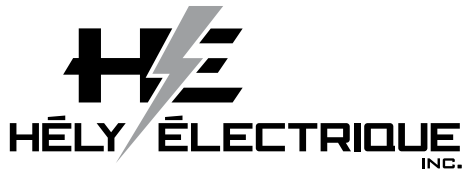
CHARPENTE  
DE BOIS



Judith Racicot  
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260  
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
info@helyelectrique.com

Étude notariale  
*Isabelle Chabot inc.*

Notaire & Conseillère juridique



785, Rue Principale, Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

Me Isabelle Chabot | ichabot@notarius.net

www.isabellechabot.com

Excavation  
*Sylvain Plante*  
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

GARAGE  
*Denis*  
**ORANGE**  
337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis  
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**E.G. DION & FILS INC.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



IRRIGATION  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

Bureau de circonscription  
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
Télécopieur : 450 546-5794  
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne  
Député de Johnson

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.  
Agent Ultramar / CST

450.791.2462  
1.888.791.2462  
819.477.1838

Une entreprise PROCHE  
de son monde

277, 5<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



**NOUVELLE PIZZERIA  
À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

**MED Express**

**MED Express c'est :**

- de délicieuses pizzas;
- de savoureux sous-marins;
- et plus encore!

**LIVRAISON : 450 381-6611**  
410, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot



Émilie & Daniel Croteau  
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène  
569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



  
VOYAGES TOURS  
**Soleil**  
voyagestourssoleil.com  
Détenant d'un permis du Québec 703223

Isabelle Péloquin  
Conseillère en voyages  
Tél.: 450 278-5417  
1 844 772-3273  
Télec.: 450 250-4580  
isabellepelouquin216@hotmail.com

15 825, ave Saint-Louis  
Saint-Hyacinthe  
(Québec) J2T 3E7



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



770, RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Ent.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Relais Routier  
Petit  
Truck Stop*

*Luc Chicoine*

**450-791-2122**  
549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
(Autoroute 20, sortie 152)



RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*



Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





Votre complice immobilier.<sup>MC</sup>

*Soyez bien conseillé!*

**Martin Lussier**

**f** Courtier immobilier agréé DA  
martinlussier@royallepage.ca



\*Avec moi, votre propriété sera bientôt parmi les propriétés vendues\*

**www.martinlussier.com**

**450 230-6667**

# LAFORCE MÉCANIQUE

**450-381-AUTO (2886)**

**UNI-PRO**

**EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE**

Disponible Traitement pour Pare-brise



**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS**

**GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
DANS LE PARC INDUSTRIEL  
TEL 450-381-AUTO (2886)

**HORAIRE HABITUEL**

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**

**Fière de contribuer au projet de revitalisation  
du Parc-école de l'École Plein Soleil**



La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay est fière de prendre part activement au développement social et économique des collectivités dans le but de contribuer à la prospérité durable.

Sur la photo, M. Normand Choquette, directeur général de la Caisse, et M<sup>me</sup> Hélène Laforest, directrice de l'école, accompagnent quelques élèves de l'école.

**Payez vos achats  
avec votre appareil  
mobile Android ou  
Apple.**



**Besoin de  
nouveau?**



Avec  
Google Pay,  
c'est réglé  
en en tour  
de main.

**Besoin  
d'évasion?**



Avec  
Apple Pay,  
c'est réglé  
en en tour  
de main.

**LE PAIEMENT  
MOBILE**

**Simple,  
pratique et  
sécuritaire.**

**Disponible avec les  
cartes débit, Visa et  
Mastercard**

Compatible avec la  
plupart des appareils

